MÉMO

Pose du parquet chêne massif français

Preparation avant la pose du parquet

Les travaux de mise en œuvre des carrelages, des revêtements durs scellés ou collés et des cloisons de distributions doivent être terminés. Les pièces à parqueter doivent être impérativement à l'abri des intempéries, menuiseries et vitrages posés.

L'humidité maximale du support pour une base béton devra être de 2% et pour une chape anhydride de 0.5%.

Les pièces doivent être assainies par une ventilation, ainsi que par le chauffage, le taux d'hygrométrie ne doit pas dépasser 55 % à 60 %, pour une parfaite harmonie entre l'air ambiant et le parquet qui, lui, devra avoir un taux d'humidité compris entre 7% et 11%.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE (EXTRAIT DU D.T.U. 51.1)	
HYGROMÉTRIE AIR AMBIANT = HUMIDITÉ D'ÉQUILIBRE DU BOIS	
40%	8%
50%	9-10%
65%	12%
70%	13-14%

Stockage du parquet sur un chantier avant la pose

Les conditions de stockage sur chantier représentent un aspect essentiel de la qualité de la réalisation d'un parquet qui doit être stocké à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans les locaux propres, parfaitement secs, il doit être protégé des remontées d'humidité.

Nos parquets sont emballés depuis une trentaine d'années sous film polyane étanche ; ce procédé présente l'avantage de conserver pendant le temps de stockage, l'hygrométrie que possédait le parquet à la sortie de la fabrication, donc une dimension de lames précise et constante.

Les clients désirant disposer rapidement de leur appartement, obligent souvent les entrepreneurs à poser les parquets sans tenir compte des problèmes qui vont inévitablement se présenter : augmentation dimensionnelle des lames...

Dans ce cas, afin d'éviter les dégâts, nous vous conseillons d'ouvrir les parquets avant la pose. En quelques jours les lames auront acquis l'humidité ambiante et, de ce fait, adapté leur largeur en fonction du pourcentage d'humidité de la pièce. On pourra alors procéder à la pose avec un minimum de risques.

RAPPEL : *ces conseils ne se substituent en aucun cas aux DTU et aux normes d'utilisation d'un parquet. Il appartient au poseur de respecter et de consulter les clauses des différents DTU 51.1 cloué - 51.2 collé.*

PARQUETERIE GAGNIEU

11 bis route de Charentay 69220 Belleville-en-Beaujolais | Tél. : 04.74.06.49.49 | E-mail : contact@gagnieu.com | www.gagnieu.com

PREPARATION AVANT LA POSE DU PARQUET
Conseils pour la pose d'un parquet à coller

Quelle que soit le mode de pose (collé ou cloué), un joint de dilatation est indispensable sur l'ensemble de la périphérie de la pièce, celui-ci sera recouvert par les plinthes, ¼ de rond…

Ce type de pose convient parfaitement à un parquet massif en 14 mm – 10 mm et même 22mm.
Le support doit être parfaitement propre, sec et plan.

Nous préconisons deux types de colle :

* Par cordon avec une colle polyuréthanne (colle souple mono composante, sans eau). Elle permet le rattrapage des défauts ponctuels de planéité des sols jusqu'à 5mm de profondeur.
* Polymère spatulable, sans solvant, sans isocyanate, sans silicone. Excellente adhérence, sans primaire. Facile à appliquer, parfaitement adaptée pour une pose sur sols chauffants, sur chape liquide…

PREPARATION AVANT LA POSE DU PARQUET
Conseils pour la pose d'un parquet à clouer

Les lames de parquet seront orientées face aux ouvertures (porte, fenêtre…) afin d'obtenir un éclairage naturel dans le sens du fil du bois.
L'orientation des lambourdes sera perpendiculaire aux lames de parquet. L'entraxe ne doit pas dépasser les 400mm.

ENTRETIEN DES PARQUETS

Une fois les parquets vernis ou huilés, ils ne demandent que peu d'entretien.

Un dépoussiérage en alternance avec un balayage humide (laver avec une serpillière très essorée pour un minimum d'apport d'eau, avec un détergeant doux adapté à la finition huilée ou vernie) est suffisant pour conserver un parquet impeccable.

A NOTER : *Nos parquets sont fabriqués suivant les normes européennes (classe libre) : EN 13226 pour les parquets 14mm et 22mm, EN 13227 pour la planchette 10mm.*
_Traitement *: nos bois subissent à l'état brut (avant usinage) un traitement préventif à caractère écologique sans solvant (base eau) en accord avec la nature. Sur demande, nous pouvons procéder à un traitement d'attaque après usinage en base solvant (voir suppléments). Pour le choix NA, le traitement est obligatoire avant la mise en œuvre.*
_Hygrométrie *: nos parquets sont séchés aux taux indiqués par ces normes, entre 7% et 11%. Avant expédition, nous effectuons des contrôles sur chaque lot. Lors de la réception de la marchandise, il est important de procéder à une vérification de l'hygrométrie afin d'éviter toute contestation ultérieure.*